

Département : DEUX SEVRES (79)
Commune : VERRUYES
Nom de la baignade : plage du plan d'eau du Prieuré Saint Martin

Description de la zone de baignade

Nature : sable
Longueur : 80m
Largeur maximale : 30 m

Population permanente : 922
Date de la saison balnéaire : 1/07 au 30/08
Horaire de surveillance : de 13h à 19h
Personne responsable de l'eau de baignade : Maire de Verruyes

Localisation du point ARS le plus proche :
X : 448 480 ; Y : 6 607 333 (Lambert 93)



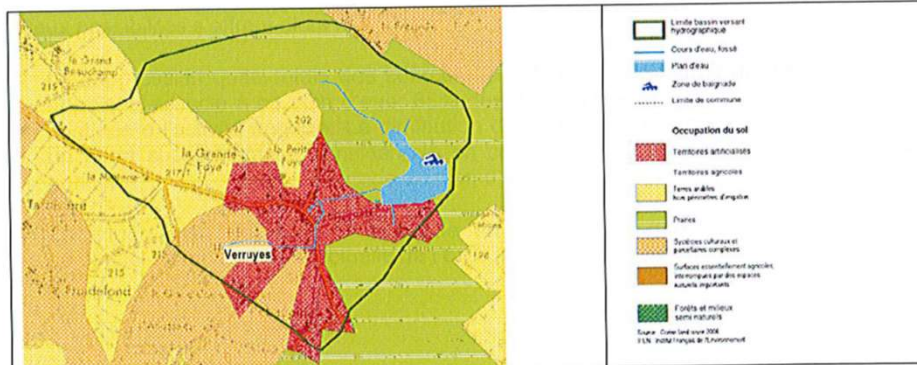
Fréquentation moyenne : 193 personnes
Equipement : 2 blocs sanitaires (6 WC), 1 restaurant

Accessibilité aux animaux : tenus en laisse
Autres activités : Parcours randonnées pédestre et vtt, Tennis, Volley-ball, Tir à l'arc

Zones riveraines : cultures agricoles et le bourg de Verruyes
Occupation du sol : 22% urbanisé, 78 % agricole

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement collectif	
Assainissement non collectif	27 parcelles dont 61.5% non conformes D'autre part, 8.5 % des installations n'ont pas été contrôlées.
Lessivage des sols agricoles	- 54% de surface agricole - 3 exploitations agricoles consacrées à l'élevage (troupeau moyen d'environ une cinquantaine de vaches). - Les épandages ont lieu sur certaines parcelles cultivées.
Ruissellement pluvial	Environ 22 % de surface urbanisée, soit 0.37km ²
Autres sources	2 parkings d'environ 200 places (au total pour les 2 parkings). 1 zone de loisirs au niveau de la plage de Verruyes.



Qualité du milieu

Evolution du classement :

année	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Classement (76/160/CEE)	A	B	B	A	A	A	B
Classement (2006/7/CE)	Bon	Bon					

Potential de prolifération des cyanobactéries : dépassement en du seuil d'alerte sanitaire 2a (restriction de la baignade et des usages)

Situation à risque (par ordre d'importance)

Rejet à risque		Evaluation du risque bactériologique	Evaluation du risque prolifération cyanobactéries
Localisation	Fréquence		
Lessivage des sols agricoles sur le bassin versant du plan d'eau du Verruyes	Lors des précipitations	Faible	Fort
Ruissellement urbain	Lors des précipitations	Faible	Faible
Assainissement non collectif	Lors des précipitations	Faible	Faible

Recommandations

Pour le risque trophique :

- Mise en œuvre d'une auto surveillance entre le 14 juillet et le 30 août sur le paramètre cyanobactéries, affichage du classement au droit de la plage et des recommandations sanitaires associées
- Réflexion sur la pérennité de la zone de baignade
- Contrôle des raccordements des eaux usées vers les eaux pluviales

Pour le risque bactériologique

- Démarche de mise en conformité des assainissements non collectifs
- Contrôle des raccordements des eaux usées vers les eaux pluviales